



où les institutions financières internationales réclament avec insistance une réduction des dépenses publiques, le système de sécurité sociale ne peut certes se permettre de prendre en charge tous les réfugiés vulnérables.

Les demandeurs d'asile sont actuellement logés dans un centre de détention. Le centre d'accueil géré par l'État n'ouvrira vraisemblablement pas ses portes avant la fin de l'année 2003.

## Stratégie

### Protection et solutions

Le nombre de rapatriements en 2003, de l'ordre de 20 000, sera identique à celui des années précédentes. Comme la recherche de solutions au sort des personnes relevant de la compétence du HCR dans les pays nés de l'Accord de Dayton est une tâche à caractère régional, la coordination entre les bureaux du HCR dans la région et la coopération avec les partenaires internationaux et les gouvernements concernés seront renforcées. Les opérations et les programmes associés au rapatriement des réfugiés croates d'origine serbe et au rapatriement ou à l'intégration sur place des Bosniaques réfugiés en Croatie seront mis en œuvre en coordination avec les ministères compétents, la plupart des activités étant exécutées par des ONG locales.

### Rapatriés

De concert avec les représentants du Gouvernement et de la communauté internationale en Croatie, le HCR continuera d'œuvrer à la suppression des obstacles légaux et procéduraux qui contrarient les retours. Par son travail de suivi, le HCR s'assurera que la Croatie s'acquitte de l'obligation qui lui a été faite de reconnaître le droit au retour de tous les anciens résidents habituels et de leur accorder le statut de résidents étrangers à titre permanent, puis la nationalité croate. Le HCR continuera également à suivre les réformes législatives en rapport avec les réfugiés et les rapatriés.

### Réfugiés

À l'issue de l'opération de revalidation/radiation menée en 2002, on dénombrait 9 028 réfugiés déclarés en Croatie. Selon les prévisions, 1 800 d'entre eux seulement devraient avoir regagné leur pays d'origine en 2002. Le HCR s'attend à une baisse ultérieure du nombre de rapatriements en Bosnie-Herzégovine en 2003 ; cela fait plus de dix ans que les réfugiés ont pris le chemin de l'exil et l'on peut supposer que la plupart d'entre eux sont aujourd'hui rentrés, s'ils en ont eu la possibilité, ou ont recherché d'autres solutions. Les

réfugiés qui vivent encore à l'étranger sont sans doute des individus qui ne peuvent rentrer, pour des raisons de sécurité ou liées à la propriété immobilière, ou des personnes extrêmement vulnérables, nécessitant une attention particulière.

### Demandeurs d'asile

La tendance actuelle, qui est à l'augmentation du nombre de demandeurs d'asile, devrait selon les prévisions du HCR se poursuivre en 2003, pour atteindre plusieurs centaines. Selon toute probabilité, la plupart des requérants ne séjourneront que provisoirement sur le territoire ; néanmoins, ils seront de plus en plus nombreux à déposer leur demande en Croatie.

### Assistance

#### Rapatriés

Le HCR coordonnera le transport des rapatriés et de leurs effets domestiques en coopération avec les organisations compétentes et par l'intermédiaire de ses partenaires d'exécution. Des denrées non alimentaires seront distribuées aux rapatriés vulnérables. Les individus les plus vulnérables bénéficieront d'une aide limitée pour entreprendre des réparations dans leur maison, et bénéficieront de subventions modestes, destinées à favoriser leur autosuffisance. En outre, les personnes extrêmement vulnérables seront protégées par un « filet de sécurité », constitué de services sociaux et de services d'aide individuels. Une orientation et une assistance juridique/administrative seront dispensées aux rapatriés, qui auront notamment la possibilité de se faire représenter en justice, par l'intermédiaire d'ONG spécialisées et de leurs équipes itinérantes, pour les questions liées à la propriété immobilière, à la restitution des logements, aux pensions, aux prestations d'assistance sociale, à la citoyenneté, etc. Le HCR dispensera une formation et un appui financier aux partenaires d'exécution et aux ONG assurant des services juridiques, qui pourront ainsi aider plus efficacement au règlement des questions de biens immobiliers, notamment en ce qui concerne les droits des occupants précédents, compte tenu des amendements apportés à la loi sur les domaines d'intérêt prioritaires de l'État et de la future accélération du programme de reconstruction.

#### Réfugiés

Une assistance juridique sera proposée aux réfugiés, afin de les guider tout au long du processus de naturalisation. Les résidents des centres collectifs qui ne peuvent rentrer en BiH ou en RFY bénéficieront d'un modeste programme d'abris et d'activités génératrices de revenus, qui devrait être complété par les efforts du Gouvernement pour leur procurer un logement.

### Demandeurs d'asile

Le HCR continuera à conseiller le Gouvernement quant aux besoins des demandeurs d'asile, des réfugiés reconnus et des modalités de mise en œuvre. L'Organisation poursuivra ses activités de formation auprès du personnel concerné, au sein du ministère de l'Intérieur, du Tribunal administratif et d'autres groupes cibles, dont les ONG. Le HCR continuera à suivre la situation des demandeurs d'asile et à rechercher des solutions durables pour les individus dont il a été établi qu'ils nécessitaient une protection internationale.

### Effet escompté

Les programmes du HCR créeront un environnement dans lequel le personnel des ministères compétents et des ONG locales, formé à cet effet, pourra veiller à ce que les réfugiés et les rapatriés, notamment les plus vulnérables d'entre eux, aient accès à une assistance et à des services aptes à faciliter la mise en place de solutions durables. L'assistance, axée sur les services juridiques et sur des apports limités destinés à encourager l'autoprise en charge dans le secteur du logement et l'autosuffisance, visera à favoriser l'enracinement des rapatriés, à offrir des solutions durables, dans le pays, aux réfugiés pouvant y prétendre, et réduira ainsi la dépendance à l'égard de l'aide humanitaire. Le HCR sera en mesure de réduire encore sa présence en 2004. La législation et les procédures instituées en matière d'asile seront conformes aux normes internationales, et garantiront des services d'accueil adaptés, ainsi qu'un processus équitable de prise de décision.



Les réfugiés et les rapatriés bosniaques bénéficient de soins médicaux. A. Hollmann / HCR

## Organisation et mise en œuvre

### Structure de gestion

En 2003, en dépit de sa présence réduite, le HCR demeurera la plus importante agence des Nations Unies en Croatie. Le HCR disposera de quatre bureaux. Les effectifs seront encore réduits en 2003 et à l'issue de ces compressions de personnel, le programme du HCR dans le pays sera géré par 34 personnes (quatre fonctionnaires internationaux et 30 collaborateurs nationaux).

### Coordination

Le HCR travaillera en étroite coordination avec le Bureau des personnes déplacées, des rapatriés et des réfugiés (ODPR), qui traite des questions liées aux retours, ainsi que des problèmes de recouvrement des biens immobiliers et d'autres affaires pertinentes. On peut supposer que d'ici la fin de l'année 2002, un cadre d'assistance législatif complet aura été mis en place pour gérer les questions relatives aux rapatriements en direction et à partir de la Croatie et les problèmes de propriété foncière. Le HCR continuera à réduire sa présence en 2003 et prévoit de fermer ses bureaux extérieurs en 2004, tout en continuant à accorder le même volume d'aide, par l'intermédiaire de partenaires d'exécution qualifiés, des ONG pour la plupart.

Le HCR continuera de coopérer avec la mission de l'OSCE en Croatie, notamment pour défendre les droits des minorités qui regagnent le pays et pour préserver le cadre régissant le retour des réfugiés. Eu égard à la nécessité de mettre en place des programmes d'assistance à l'intégration et de revitalisation de l'économie dans les zones de retour, le HCR continuera d'appeler à la mise en œuvre de tels programmes et entretiendra des relations régulières avec les organisations de développement et les institutions financières.

Bureaux
<b>Zagreb</b>
Knin
Sisak
Osijek

Partenaires
<b>Organisme gouvernemental</b>
Bureau des personnes déplacées et des réfugiés
<b>ONG</b>
<i>Association MI</i>
Centre juridique
Centre pour la gestion des catastrophes
Centre pour la paix
Comité des droits de l'homme
Forum démocratique serbe
Handicap International
<i>Merhamet</i>
<i>Suncokret</i>
<b>Autres</b>
Croix-Rouge croate

Budget (dollars E.-U.)	
Activités et services	Programme annuel
Protection, suivi et coordination	1 346 377
Abris/autres infrastructures	352 941
Appui opérationnel (aux partenaires)	718 942
Assistance juridique	2 138 235
Besoins domestiques	397 237
Santé	230 000
Services communautaires	1 320 552
Transport/logistique	364 593
<b>Total des opérations</b>	<b>6 868 877</b>
Appui au programme	920 306
<b>Total</b>	<b>7 789 183</b>